



Formalités TVA

DETAILS SUR LA FORMATION

Prix: 29 euros

Dates:

jeudi 25/10/2018, de 18h00 à 21h00 à la
Confédération Construction, Rue d'Arlon 92, 1000
Bruxelles

ou

lundi 28/01/2019, de 18h00 à 21h00 au SNI,
Boulevard Bishoffsheim 33/4, 1000 Bruxelles

ou

mardi 2/04/2019, de 13h00 à 16h00 à l'efp, Rue de
Stalle 292b, 1180 Uccle

ou

?mercredi 12/06/2019, de 18h00 à 21h00 à l'efp,
Rue de Stalle 292b, 1180 Uccle

CONDITIONS D'ADMISSION

Pas de conditions d'admission pour cette formation

Description

Que vous décidez de remplir vous-mêmes vos déclarations TVA ou que vous passez par un comptable, il est toujours utile de comprendre le b-a-ba de cette fiscalité indirecte.

Cette formation vise à vous familiariser aux formalités administratives liées à la TVA.

- * Quelles sont les dates principales d'échéance ?
- * Quelles sont les formulaires à renvoyer ?
- * Comment remplir une déclaration TVA ?
- * Que se passe-t-il si vous travaillez avec l'étranger ?
- * Quelles mentions indiquer sur vos factures ?

Après cette formation, vous êtes apte à remplir vous-mêmes une déclaration TVA simple et à comprendre celle remplie par votre comptable.

Formateur

Bernard Van Den Nest

Comptable-fiscaliste

A peine obtenu son baccalauréat en comptabilité, Bernard Van den Nest a créé à Bruxelles une société fiduciaire, la S.P.R.L. Cofisk. Il conseille et accompagne principalement les PME, starters et asbl. La fiscalité tant directe qu'indirecte n'a aucun secret pour lui. Il est également spécialisé dans la tenue de la comptabilité des écoles.

Bernard Van den Nest est agréé comme comptable-fiscaliste par l'I.P.C.F. (l'Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés).

Site internet : www.cofisk.be

Formations : Formalités TVA ; Index des frais déductibles

